



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 13 décembre 1996

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 29 Novembre 1996

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 16 Décembre 1996

**Convention régionale de développement urbain - Passation d'un
avenant**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,
M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE,
M. Jean-Claude ALAZARD, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER,
Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE

Conseillers :

Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE,
Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE,
Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard NEBAS,
Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Christiane ROUSSELLE,
Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel
PASSERAULT, Mme Christiane FASILLEAU, M. Pierre STEVENET,
M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline
LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine
REYSSAT, Mme Marie•Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nadine PINSON donne pouvoir à M. Robert LEON.
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
Mme Ségolène ROYAL donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.

Excusés :

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Claire MINALI-BELLA

Madame Françoise GAILLARD, Adjointe au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Par une délibération en date du 17 mars 1995, le Conseil Municipal a approuvé la signature d'une convention régionale de développement urbain entre la Ville de Niort, la Communauté de Communes de Niort et la Région Poitou Charentes.

Cette convention triennale (1994 - 1995 - 1996) s'intègre dans le cadre des orientations prioritaires définies par le Conseil Régional concernant la politique "Armature Urbaine Régionale", en référence à l'article 26 du contrat de plan Etat - Région 1994 - 1998.

A ce titre, ladite convention prévoit que la Région Poitou Charentes apporte sa contribution financière à la réalisation d'actions du contrat de ville, portées par la Communauté de Communes, et de projets de développement urbain de la Ville de Niort, soit une dotation globale de 6 000 000 F sur la période de référence.

Il s'agissait plus précisément pour la Ville de Niort des actions suivantes :

- espaces extérieurs parking du lycée de la Venise Verte
- espace Chantemerle
- centre des métiers d'art
- musée d'Agesci
- studio rock, salle de diffusion multifonction
- place St Jean

Aujourd'hui du fait de modifications intervenues dans la mise en oeuvre d'opérations inscrites dans la convention, je vous demande d'approuver la passation d'un avenant signé conjointement par la Ville de Niort et la Communauté de Communes avec la Région Poitou Charentes.

Cet avenant est lié à :

1) un changement de maîtrise d'ouvrage

Deux opérations sont passées d'une maîtrise d'ouvrage communautaire à une maîtrise d'ouvrage ville

* centre d'animation, jeunesse et information (CAJI)

* espace réseau, restauration, animation

2) des adaptations dans le déroulement et le montant des opérations

Il est à noter que ces modifications, présentées dans l'avenant ci-joint n'ont pas d'influence sur le montant global de la dotation régionale octroyée à la Ville et à la Communauté. Elle s'élève, comme prévu initialement à 6 000 000 F.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la passation de l'avenant entre la Région et la Ville de Niort relatif à la convention Régionale de Développement Urbain

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjointe Déléguée

Françoise GAILLARD

[Ordre du jour](#)